LETTRE
DE M. DE MIRABEAU L'AINÉ.

En réponse à celle qui lui a été adressée par M. Péthion de Villeneuve, par la voie de l'impression (1).

JE croirais volontiers, Monsieur, que vous avez voulu me dispenser de vous répondre, puisqu'en écrivant votre lettre, vous avez fait ma replique.

Vous me reprochez ma lettre aux départemens, & *ce qui vous touche le plus, dites-vous, & ce qui doit affliger tous les bons citoyens, c'est qu'elle tend à allumer le flambeau de la discorde, à éloigner & à aigrir les esprits au lieu de les rapprocher, à engager un*

(1) Je transcris ici cette lettre afin que l'on connaisse la pièce à laquelle je réponds, & qui, distribuée avec profusion dans l'assemblée nationale, me parait peu répandue dans le public.

» Je ne sais pas, monsieur, comment vous avez pu vous permetre d'écrire la lettre qui sert d'avant-propos à vos discours sur le droit de la paix & de la guerre. Je n'examine point ici quels ont été vos principes dans cette grande occasion; si ces principes sont vrais, s'ils sont purs, s'ils sont favorables à la liberté de la nation. Je n'examine pas davantage si le projet de décret que vous avez proposé le 20 mai est, ou non, artificieusement conçu, s'il fixe clairement les limites entre les pouvoirs, s'il ne donne pas au pouvoir exécutif une prépondérance marquée & la facilité la plus grande de se passer du concours du pouvoir législatif. Je suppose sur-le-champ que vos principes & votre décret sont bons & sages, vous ne vous plaindrez pas sans doute d'une semblable hypothèse. Vous prétendez aujourd'hui que votre opinion a été lâchement travestie. Quelle est la manière simple de le prouver? Quelle est la manière noble de vous venger? C'est de la faire imprimer telle que vous l'avez prononcée; mais les personnalités, les injures, les outrages ne peuvent que souiller une justification qui doit être loyale & franche. Vous ne craignez pas de dire que ceux qui n'ont pas les principes que vous avez professés sont de *faux apôtres* de la liberté, sont les *corrupteurs* du peuple.

combat qui ne peut qu'amuser la malignité publique sans aucune utilité réelle, à répandre de la défaveur sur une assemblée dont la confiance fait la force, à

Quelle affreuse intolérance d'opinion ! Vous déclarez ennemis de la liberté & du peuple ceux qui n'ont pas pensé comme vous. Mais des amis sincères du bien, de vertueux défenseurs de la patrie ont pu penser très-différemment.

De quel droit descendez-vous au fond de leurs cœurs, & croyez-vous y appercevoir cette corruption criminelle que vous leur imputez avec tant de légéreté, & cependant avec tant d'assurance ?

Ce qui me touche le plus dans votre lettre, & ce qui doit affliger tous les bons citoyens, c'est qu'elle tend à allumer le flambeau de la discorde, à éloigner & à aigrir les esprits au lieu de les rapprocher, à engager un combat qui ne peut qu'amuser la malignité publique sans aucune utilité réelle, à répandre de la défaveur sur une assemblée dont la confiance fait la force, à fournir des armes aux méchans qui triomphent des plus légères divisions qui nous agitent, & qui voudraient nous voir déchirer notre ouvrage de nos propres mains.

Je termine par une réflexion sur la partie de votre lettre, où vous parlez d'intrigues, de calomnies, de manœuvres dirigées contre votre opinion, & qui pouvaient mettre votre personne en danger, intrigues, calomnies, manœuvres que vous attribuez à des adversaires qui ambitionnaient, dites-vous, la gloire de faire dominer leur avis. Si ces faits sont vrais, vous devez les mettre en évidence : si vous avez des preuves, vous devez les fournir ; si vous connaissez les auteurs, vous devez les nommer. En agir autrement, ce serait une lâcheté ; en agir autrement, ce serait une perfidie. Sous les dehors d'un faux ménagement, vous laisseriez promener le soupçon sur une multitude de membres. Il est intéressant pour le public & pour l'assemblée de démasquer les hommes qui auraient pu ourdir de semblables trames. Si ces faits sont faux, vous vous êtes rendu coupable d'une insigne calomnie. Le parti que vous avez à prendre, dans cette position, ne peut pas être douteux.

Je suis, en attendant votre réponse,

MONSIEUR,

Votre très-humble &
très obéissant serviteur,
PETION DE VILLENEUVE.

Paris, le 16 Juin 1790.

fournir des armes aux méchans qui triomphent des plus légères divisions qui nous agitent, & qui voudraient nous voir déchirer notre propre ouvrage de nos propres mains.

Ce qui vous afflige le plus...... je crois, Monsieur, que ce qui vous afflige le plus, c'est que j'ai évidemment raison.

Ma lettre *tend à allumer*.... Comment ne vous êtes-vous pas apperçu, monsieur, que c'est à vous que j'aurais à faire ce reproche, à vous qui vous présentez au combat sans y être appellé, à vous qui engagez le premier une querelle uniquement propre à *amuser la malignité publique*, puisque vous ne voulez pas même examiner si mon *décret sur le droit de la guerre & de la paix fixait clairement les limites entre les deux pouvoirs*; puisque *vous supposez que mes principes & mon décret sont bons & sages*. Sans doute en ne discutant rien de ce qu'il faudrait approfondir, le combat que vous engagez ne saurait être *d'aucune utilité réelle*; mais est-ce à moi, Monsieur, que vous devez l'imputer ?

De quel droit, avez-vous dit, *descendez-vous au fond des cœurs, & croyez-vous y appercevoir cette corruption criminelle que vous reprochez avec tant de légérité, & cependant avec tant d'assurance ? Des amis sincères du bien. de vertueux défenseurs de la patrie ont pu penser très-différemment.*

Comment ne vous êtes-vous pas également apperçu, monsieur, que ce langage ne pouvait s'adresser qu'à ceux dont je me suis plaint, & qu'ainsi votre phrase n'est qu'une récriminaion, si elle vient d'eux, ou une épigramme, si elle est votre ouvrage. En effet, c'est à-peu-près ce que j'avais dit, moins bien que vous dans ma replique au milieu de l'Assemblée Nationale.

» Les discussions amiables valent mieux pour s'entendre que les insinuations calomnieuses, les inculpations forcenées, les haines de le rivalité, les machinations de l'intrigue & de la malveillance. On répand depuis huit jours que la section de l'Assemblée Nationale, qui veut le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit de la paix & de la guer-

re, est parricide de la liberté publique; on seme les bruits de perfidie, de corruption : on invoque les vengeances populaires pour soutenir la tyrannie des opinions. Ne dirait-on pas qu'on ne peut, sans crime, avoir deux avis dans une des questions les plus délicates & les plus difficiles de l'organisation sociale? Quelle étrange manie! Quel déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres des hommes qu'un même but, un sentiment indestructible, devraient, au milieu des débats les plus acharnés, toujours rapprocher, toujours réunir: des hommes, qui substituant ainsi l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie, se livrent les uns les autres aux injustices populaires! .... (Et ensuite) que ceux qui prophétisaient mon opinion, sans la connaître, qui calomnient en ce moment mon discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser des idoles impuissantes au moment où elles sont renversées, ou d'être le vil stipendié des hommes que je n'ai pas cessé de combattre; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la révolution, celui qui, peut-être, n'y a pas été inutile; & qui, cette révolution fût elle étrangère à sa gloire, pourrait, là seulement trouver sa sûreté; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui, depuis vingt ans, combat toutes les oppressions, qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de résistance, lorsque ses vils calomniateurs suççaient le lait des cours, & vivaient de tous les préjugés dominans. Que m'importe? Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière; je leur dirai; répondez, si vous pouvez; calomniez après tant que vous voudrez. .... (Et ensuite) on vous a proposé de juger la question par le parallèle de ceux qui soutiennent l'affirmative & la négative; on vous a dit que vous verriez d'un côté des hommes qui espèrent s'avancer dans les armées, ou parvenir à gérer les affaires étrangères, des hommes qui sont liés avec les ministres & leurs agens; de l'autre, *le citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition qui trouve son bonheur & son existence dans l'existence & le bonheur commun.* Je ne suivrai pas l'exemple d'un si odieux parallèle; je ne crois pas qu'il

ſoit plus conforme aux convenances de la politique qu'aux principes de la morale, d'affiler le poignard dont on ne ſaurait bleſſer ſes rivaux, ſans en reſſentir bientôt, ſur ſon propre ſein, les atteintes. Je ne crois pas que des hommes qui doivent ſervir la cauſe publique en véritables frères d'armes, aient bonne grace à ſe combattre en vils gladiateurs, à luter d'imputations & d'intrigues, & non de lumières & de talens, à chercher dans la ruine & la dépreſſion les uns des autres de coupables ſuccès, des trophées d'un jour nuiſibles à tout & même à la gloire, &c. »

Voilà, monſieur, ce que j'ai dit avant vous, ce que j'ai dit dans l'aſſemblée nationale, où dénonçant ces coupables manœuvres, j'avais autant de témoins que d'auditeurs. Voilà ce que j'ai dit tandis que l'on criait, que l'on colportait à mes côtés *la grande trahiſon du comte de Mirabeau*; tandis que l'on menaçait hautement l'aſſemblée nationale de la défaveur populaire, ſi tel projet de décret n'était pas adopté; tandis que l'on prononçait mon arrêt de mort ſur la terraſſe des tuilleries, & que l'on déſignait l'arbre où j'allais être immolé...... Et c'eſt à moi que vous reprochez *l'intolérance d'opinion*! c'eſt à moi que vous tenez ce langage! *de quel droit croyez-vous appercevoir dans leurs cœurs cette corruption criminelle que vous leur imputez avec tant de légèreté?..*. Que ceux-là répondent à qui j'ai fait ce reproche, ſans qu'aucun d'eux l'ait oſé démentir.

Vous-même, monſieur, ne niez pas l'exiſtence des manœuvres dont je me ſuis plaint en préſence de l'aſſemblée nationale: & comment le pourriez-vous? Après avoir gardé le ſilence le 22 mai, ſeriez-vous mieux inſtruit le 16 juin?

Je termine, dites-vous, *par une réflexion ſur la partie de votre lettre où vous parlez d'intrigues, de calomnies, de manœuvres dirigées contre votre opinion, & qui pouvaient mettre votre perſonne en danger; intrigues, calomnies, manœuvres que vous attribuez à des adverſaires qui ambitionnaient, ſelon vous, la gloire de faire dominer leur avis. Si ces faits ſont vrais, vous devez les mettre en evidence; ſi vous avez des preuves, vous devez les fournir: ſi vous connaiſ-*

sez les auteurs, vous devez les nommer; en agir autrement, ce serait une lâcheté, ce serait une perfidie. Sous les dehors d'un faux ménagement, vous laisseriez promener le soupçon sur une multitude de membres. Il est intéressant pour le public & pour l'assemblée nationale de démasquer les hommes qui auraient pu ourdir de semblables trames. Si ces faits sont faux, vous vous êtes rendu coupable d'une insigne calomnie. Le parti que vous avez à prendre dans cette position ne peut pas être douteux.

Je vois là beaucoup de questions, très-peu de doutes & pas une dénégation. *Si ces faits sont vrais*, dites-vous, *si vous avez des preuves*, *si vous connaissez les auteurs*..... Je vous le demande à vous: ces faits sont-ils faux? n'avait on pas agi sur le peuple pour influencer nos opinions par ses applaudissemens & par ses menaces? n'avait-on pas calomnié, même dans la tribune, les partisans de l'opinion qui a prévalu? N'avait on pas rendu périlleuse la prononciation de mon discours? N'avait-on pas travesti mon opinion? N'avait-on pas fait croire au peuple que j'ôtais toute participation au corps législatif dans l'exercice du droit de la guerre & de la paix? Ne lui a-t-on pas caché soigneusement que le décret accorde au roi plus que je n'avais demandé? Les auteurs de l'autre systême, après avoir été vaincus sur les principes, n'ont-ils pas refusé d'en convenir? N'ont-ils pas recueilli les suffrages de la multitude, en lui persuadant que mon projet de décret était rejetté, puisque le mot, *concurremment* ne s'y trouvait plus? Si ces faits sont connus de vous, monsieur, déclarez-les, je dirai comme vous: *en agir autrement, ce serait une perfidie.* Si vous en refusez l'aveu, sur quel témoin plus vrai que vous pourrai-je compter, & comment suivre alors votre conseil, *de nommer les auteurs*, *de fournir des preuves*? Vous me reprochez déja *les personnalités*, lorsque je ne nomme personne. Vous êtes déja vivement *affligé de ma lettre, parce qu'elle tend*, dites vous, *à allumer le flambeau de la discorde, à éloigner, à aigrir les esprits, au lieu de les rapprocher*; croyez-vous que le combat auquel vous me provoquez, soit propre à ramener la paix?....

Mais il *y a de la lâcheté à en agir autrement!* Quoi, monſieur, il y a de la lâcheté à ſe plaindre d'un fait public, ſi l'on n'en déſigne pas les auteurs? Quoi! je n'aurai pas eu le droit de répéter dans une lettre, aux départemens, ce que j'ai dit dans la tribune de l'Aſſemblée Nationale, ſans que perſonne, ni vous, monſieur, m'ayez demandé des preuves! Quel eſt donc, en cela, votre logique? un fait ne peut-il pas être certain ſans que l'auteur en ſoit connu? l'auteur même étant connu, a-t-on toujours des preuves ſuffiſantes pour le convaincre? direz-vous à celui qui, prêt à ſuccomber ſous le fer d'un brigand, crierait *à l'aſſaſſin*, » tais-toi, ſi tu n'as pas des preuves, ſi tu ne nommes pas l'auteur; *en agir autrement ce ſerait une lâcheté, une perfidie* »? La comparaiſon n'eſt pas exacte, monſieur, puiſque je n'ai pas été immolé; mais votre argumentation eſt la même.

Je laiſſerais, dites-vous, *promener le ſoupçon ſur une foule de perſonnes :* je vous entends, monſieur; vous voulez que je vous apprenne ce que vous ſavez déjà, que je n'ai pas voulu parler de vous dans ma lettre aux départemens. J'ai dit au milieu d'une diſcuſſion ſolemnelle ſur l'exercice du droit de la paix & de la guerre, » tandis qu'une ſection de l'Aſſemblée voulait conſerver ce droit en entier à la royauté, & qu'un autre l'accordait excluſivement au corps légiſlatif ſans le concours du monarque, j'ai propoſé d'attribuer concurremment ce droit redoutable aux deux parties de la délégation ſouveraine de la nation. »

Dans votre ſiſtême, vous ne conſerviez pas ce droit en entier à la royauté; vous ne l'accordiez pes excluſivement au corps légiſlatif; vous ne ſouteniez donc aucune des deux opinions que j'ai combattues. D'ailleurs, on le ſait bien, vous n'êtes pas un de ces hommes qui ayez *ſucé le lait des cours, & vécu de tous les préjugés dominans* : or je n'ai parlé que de ceux-là!

Si c'eſt, monſieur, pour obtenir un tel aveu, que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, je ne répéterai pas avec vous *quelle affreuſe intolérance d'opinion!* mais je vous dirai, *quelle affreuſe intolérance d'amour-propre!* Ne me demandez pas la preuve

qu'on ait employé des manœuvres : tenez, monsieur, c'en est une, par exemple, & elle n'est pas des plus mal-adroites, d'avoir fait prendre à vous le premier la plume pour me répondre.

Je n'ai plus qu'une observation à faire sur cette phrase de votre lettre : *je prétends, aujourd'hui*, dites-vous, *que mon opinion a été lâchement travestie, quelle est la manière simple de le prouver ? c'est de la faire imprimer telle que je l'ai prononcée*, & vous écrivez en italique ce mot *telle*.

Ce n'est pas d'*aujourd'hui*, monsieur, que je me suis plaint de ce que mon opinion avait été travestie. Vous savez que j'adressai ce reproche à mes calomniateurs, dans ma réplique du 22 mai. Pourquoi, jouant ensuite sur le mot *travestissement*, me conseillez-vous de faire imprimer mon opinion *telle* que je l'ai prononcée ? je n'ai pas dit qu'on eût travesti matériellement mon opinion, mais qu'on l'avait calomniée, & l'impression n'impose pas silence aux calomniateurs. Se retranchent-ils à dire, que mes discours n'ont point été imprimés *tels* qu'ils ont été prononcés, je leur demande si mon projet de décret, (c'est vraiment là que mon opinion était renfermée) a été aussi enlevé du bureau pour être altéré, avec cinquante copies de ce décret qui circulaient dans l'Assemblée ? je leur demande si ma réplique ne renferme pas ma réponse à toutes les objections qu'on m'a faites ; si toutes ces objections, comparées avec le premier discours, ne le rappellent pas en entier ? Ou plutôt, à une telle imputation *le mentiris impudentissimè* serait ma seule réponse.

Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
MIRABEAU l'aîné.

Paris 20 Juin 1790.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Pere & Fils, Imprimeurs de la Nation & du Roi. 1790.